

© **24 heures; 29. novembre 2013**

Édition nr. Page 5VC5  
suisse



## Des élus volent au secours des petits journaux

Ils demandent la suspension de la hausse des tarifs postaux. Le géant jaune campe sur ses positions

Nouveau remous sur la hausse des tarifs postaux d'acheminement des journaux. Quatorze élus, emmenés par la conseillère nationale **Christine Bulliard-Marbach** (PDC/FR), ont déposé hier une interpellation pour demander au Conseil fédéral d'empêcher toute hausse des tarifs jusqu'à ce qu'une nouvelle politique d'aide à la presse soit mise en place.

«Avec les nouveaux tarifs, le prix de distribution d'un journal de 24 pages sera de 26,2 centimes et celui d'un quotidien de 48 pages de 27,4 centimes. Le Conseil fédéral est-il conscient que la tarification décidée par La Poste pénalise les petits journaux de ce pays et soutient le mouvement de concentration de la presse?» s'interroge **Christine Bulliard**, soutenue par les conseillers aux Etats Liliane Maury Pasquier et Luc Recordon. Selon elle, en n'appliquant pas des tarifs uniformes, «La Poste ne respecte pas la loi». Elle souligne aussi que cette forte hausse intervient à un moment «extrêmement délicat» pour la presse écrite.

Daniel Hammer, secrétaire général de Médias suisses, se réjouit de cette interpellation. «Les éditeurs sont confrontés à des hausses de tarif de 24 à 30%. Nos collègues alémaniques ont rencontré la direction de La Poste à Zurich pour trouver une solution. Mais La Poste campe sur ses positions en arguant qu'elle doit absolument économiser. »

Les parlementaires, le Conseil fédéral ou les éditeurs peuvent-ils stopper le rouleau compresseur de La Poste? Apparemment la situation n'est pas claire au niveau juridique. Les éditeurs alémaniques ont commandé un avis de droit. Ils ont aussi demandé à La Poste de communiquer formellement sa décision de hausse des tarifs pour que celle-ci puisse être attaquée devant le Tribunal administratif fédéral (TAF), explique Daniel Hammer.

Du côté de La Poste, on prend connaissance de l'interpellation **Bulliard-Marbach** mais on ne bouge pas d'un iota: «Les éditeurs sont déjà au courant depuis 2012 de l'augmentation des tarifs applicables aux journaux. Pour tenir compte de la situation du secteur de l'édition, La Poste a d'une part reporté d'un an l'augmentation des tarifs et d'autre part a décidé de l'échelonner sur trois ans, en trois étapes, du 1er janvier 2014 au 1er janvier 2016 (2 centimes par an, en tout 6 centimes). » L'entreprise justifie la hausse des tarifs en raison d'un déficit d'environ 100 millions de francs par an «du fait que les prix de La Poste pour la distribution de journaux ne correspondent pas aux frais réels».

Le Conseil fédéral devrait présenter en 2014 des solutions pour un soutien aux médias. «L'aide indirecte à la presse telle qu'elle est pratiquée actuellement dans le cadre d'un rabais sur le transport entraîne des distorsions de la concurrence», écrivait-il en mai 2013. Arthur Grosjean